

Téléphonie mobile au Sud: l'émergence des petits consommateurs dans les TIC ?

En titrant sur le « Digital Divide », « The Economist » du 12 mars 2005 jette un coup de projecteur sur la fracture numérique, c'est-à-dire la distance qui sépare les pays riches des pays pauvres en matière de diffusion et d'usage des technologies d'information et de communication. Cette publication coïncide avec le lancement, le 14 mars 2005 à Genève, du Fonds Mondial de Solidarité Numérique¹, promu par M. A. Wade, Président du Sénégal, et mis en place par les municipalités de Genève, Lyon et Bilbao avec l'appui de plusieurs gouvernements dont celui de la France. Mais, contrairement à ce qu'affirme l'article, ce fonds ne résulte pas d'une décision des Nations Unies.

Dans la rubrique *Leaders*, l'éditorialiste critique cette initiative en expliquant que la fracture numérique est un symptôme des inégalités profondes qui existent et qu'il est inutile de la combattre en tant que telle sans s'attacher à ses véritables causes. En outre, il conteste l'efficacité de l'action des Nations Unies dans le domaine. En revanche, il affirme que la solution réside dans la téléphonie mobile et développe trois propositions: i) on constate une diffusion rapide des téléphones mobiles dans de nombreux pays en développement et ce phénomène constitue une réponse effective à la fracture numérique; ii) cette diffusion s'effectue grâce à des financements privés, dans un cadre libéral et elle est d'autant plus dynamique que la concurrence est précoce; iii) la diffusion de la téléphonie mobile contribue de manière significative au développement économique.

Ayant publié récemment « La fracture numérique Nord Sud² », il me paraît nécessaire de souligner à la fois la pertinence de certaines de ces affirmations et nuancer l'idée selon laquelle la téléphonie mobile réduirait spontanément la fracture numérique, comme par magie technologique.

Premièrement, la diffusion de la téléphonie mobile est une réalité. Un seul chiffre suffirait à l'illustrer : en 2002, soit quelques années après son arrivée comme technologie grand public, la téléphonie mobile reliait un nombre d'utilisateurs équivalent à celui des réseaux fixes. Et, caractéristique particulière, sa diffusion était également dynamique dans des pays émergents comme le Brésil, le Maroc, ou encore la Chine. A ce jour d'ailleurs, le marché chinois constitue le premier marché mondial dans le domaine. Faut-il en conclure pour autant que la téléphonie mobile constitue la réponse à la fracture numérique ? Il convient d'être prudent à cet égard, car la fracture numérique ne se résume pas à un retard dans le déploiement d'une infrastructure de communication. C'est la moindre capacité à s'approprier les technologies d'information et de communication dans un contexte structurel d'innovations successives qui fait la différence. En fait, dans un monde qui se globalise, ce retard menace d'accentuer toutes les autres disparités et c'est la raison pour laquelle une attention particulière est portée à la fracture numérique. De plus, il serait téméraire d'affirmer que tous les citoyens du monde auront un accès aux services de communication mobiles à brève échéance alors qu'il subsiste encore des zones mal desservies dans l'Union Européenne, leader dans le domaine. Enfin, l'Internet, dont le rôle économique est grandissant, s'accommode encore mal de la téléphonie mobile comme support d'accès, même si les technologies WIFI et WIMAX ouvrent des perspectives très concrètes dans les zones urbaines à la fois pour l'Internet et pour les services de communications vocales sur Internet.

¹ Fonds de Solidarité Numérique :

² la fracture Numérique Nord Sud, Jean François Soupizet, préface de Dominique Roux édition Economica Paris

La deuxième affirmation concerne la pertinence du modèle libéral dans le déploiement des infrastructures de communications. Effectivement, la téléphonie mobile s'est développée grâce à des financements privés dans la grande majorité des cas et elle a même été la première forme de concurrence à l'opérateur historique dans certains pays qui n'avaient pas encore restructuré les services de communications électroniques. La reconnaissance du rôle de cadres réglementaires favorables à la concurrence n'est pas nouvelle. Cette position est même rappelée avec force dans la Déclaration de principe adoptée par le Sommet Mondial des Nations Unies la Société de l'Information. Sur le plan académique, l'exploration systématique de l'effet de l'ouverture des marchés montre que, dans les pays en développement, l'introduction de la concurrence et l'ouverture du capital de l'opérateur historique ont partout eu un effet positif mesurable. Pour autant, l'expérience montre que cet effet en matière de téléphonie fixe n'était pas d'une ampleur telle qu'il pouvait résorber à lui seul la fracture numérique. D'ailleurs, l'intérêt porté au service universel³ illustre bien cette situation. Une bonne réglementation permet de lever la contrainte de l'offre de services, c'est-à-dire de satisfaire la demande solvable au prix du marché. La diffusion des services reste cependant contrainte par les limites de cette demande. Pendant des années, les réseaux traditionnels ont misé sur un développement financé par l'extérieur et notamment par les revenus des communications internationales. Ce modèle est menacé à la fois pour des raisons techniques, le développement des réseaux IP, et pour des raisons liées aux négociations internationales. Le benchmarking imposé par les Etats Unis d'une part et l'extension des accords commerciaux au dépens des règles de répartition des revenus qui prévalaient entre les administrations exploitantes ont changé la donne économique. Ce qui est nouveau dans la téléphonie mobile n'est pas seulement la technologie, c'est le développement de marchés domestiques dont le dynamisme provient d'un nombre important de consommateurs modestes.

Le troisième aspect porte sur la relation entre communications électroniques et développement. Les études, ont en effet montré la corrélation entre les deux phénomènes mais les relations de causalité ont toujours été difficiles à mettre en évidence dans le contexte des pays en développement. En effet, l'impact des technologies de réseau dépend de la taille de celui-ci et en dessous d'une masse critique il est difficile de disposer d'évidences statistiques robustes. Dans la mesure où la densité atteindrait un seuil de plus de 10%, il est probable que les effets seraient plus faciles à mettre en évidence. A ce titre, les travaux de L. Waverman confirment sur les pays en développement ce qui avait été observé dans le contexte des pays industrialisés, c'est-à-dire un effet positif significatif.

En conclusion, la téléphonie mobile apparaît bien comme une nouvelle perspective pour offrir l'accès aux télécommunications à de nombreux citoyens dans le monde. Cependant, cette technologie risque, en l'état de ne pas couvrir les zones rurales ou de faible densité de population et de ne pas offrir, à des coûts accessibles, l'accès aux services à valeur ajoutée qui constituent la base de la transformation de l'économie. Mais, il convient de revenir sur les raisons de son succès : technologie appropriée ; modèle commercial adapté avec, notamment, la carte prépayée qui a joué un rôle considérable en rendant accessible les services aux consommateurs modestes; diffusion compatible avec les caractéristiques socio-économiques de sa clientèle et réalité du service. Du côté de l'offre, le niveau des investissements requis en zone urbaines notamment et la rapidité de déploiement des réseaux, abaissent le seuil d'entrée de nouveaux agents économiques et, sous réserve d'un cadre réglementaire approprié, permettent l'arrivée d'opérateurs concurrents.

³ Par exemple les travaux de FRATEL, le réseau des régulateurs francophones

Ces mêmes caractéristiques se retrouvent dans d'autres modèles d'accès alternatifs aux TIC, comme les télé-centres, les cyber-cafés et les projets d'ordinateurs communiquant à bas coût comme le simputer ou d'autres technologies⁴. A ce titre, ces modèles sont également de nature à résorber la fracture numérique parce qu'ils offrent un service véritable à un coût accessible aux petits consommateurs qui, dans les pays émergents et en développement, constituent un facteur central de développement économique.

JF Soupizet (00322 2968964)

Bruxelles le 14 mars 2005

Les opinions développées dans cette analyse critique sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de la Commission Européenne.

⁴ Voir à titre d'exemple l'initiative AMD, soutenue par le Forum Economique Mondial